

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 17
présents : 12
pouvoirs : 3
votants : 15

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, Mme Colette KLAG, M. Daniel LESCASSE, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, M. Martin WINTERSTEIN, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, Mme Jennifer TREILLARD.

Se sont excusés : M. Mickaël DANGIN, M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER), Mme Aurélie CAMMI (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Antoine BARBA (procuration de vote à Mme Colette KLAG).

Était absente : Mme Marie OMHOVERE.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer TREILLARD, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DÉLIBÉRATION :

- Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Loyers communaux

42/2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est suggéré de revaloriser le prix de location des logements communaux à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

Logement avec un garage rue de l'Eglise	425.00 €
Logement 2 avec un garage rue de l'Eglise	385.00 €
Logement rue de la Chavée	415.00 €
Logement rue du Clou rez-de-chaussée	550.00 €
Logement rue du Clou 1 ^{er} étage	550.00 €
Entrepôt à proximité du canal	155.00 €
Terrain derrière le cimetière (loyer annuel)	50.00 € / an
Terrain près de l'aire de jeux Moselis (loyer annuel)	50.00 € / an
Terrain rue Foch cadastré section 2 n°152	20.00 € / an
Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame (loyer annuel)	20.00 € / an

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Concernant les locataires des logements 2, rue du Clou, une avance sur charges, correspondant aux frais d'électricité des communs, de l'entretien de la chaudière et de chauffage gaz sera prélevée mensuellement pour un montant de 125.00 €. Une régularisation des charges, sur justificatifs sera réalisée en fin d'année.

Droits de place publique**43/2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir pour 2020 les droits de place de la fête patronale à leur niveau de 2019, à savoir :

Autoskooters :	280.00 €
Manèges d'enfants, stand de tir, casino :	93.00 €
Stands de confiserie	80.00 €
Stand de loterie	63.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	33.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

Vente occasionnelle	42.00 €
Vente régulière	10.00 €

Emplacements brocante et marché de Noël**44/2019**

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2020 les droits de place comme suit :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur : 10 € par emplacement de 4 mètres (limité à 12 mètres)
- emplacement intérieur : 15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : 5 € dans la limite de 4 mètres ; au-delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du marché de Noël 2020 à 5 € la table (dans la limite de 3 tables) et 1 € la grille.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019Locations du Centre Socio Culturel

45/2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du centre socio culturel de l'année 2020 comme suit :

Week-end	Habitants de la Commune : 400.00 € Associations subventionnées 400.00 € 1 ^{ère} utilisation : 160.00 € Extérieurs : 700.00 €
Journée du lundi au jeudi	Habitants de la Commune : 200.00 € Associations subventionnées 200.00 € Extérieurs : 400.00 €
Forfait 5 heures Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune : 107.00 € Associations subventionnées gratuit Extérieurs : 214.00 €
Forfait 5 heures + cuisine Une salle, du lundi Au vendredi	Habitants de la Commune : 183.00 € Associations subventionnées 76.00 € Extérieurs : 290.00 €
Activités permanentes Une salle	Habitants de la Commune : 18.50 € l'heure Associations subventionnées gratuite Extérieurs : 37.00 € l'heure
Vente déballage Une salle	Habitants de la Commune : 122.00 € Associations subventionnées selon demande Extérieurs : 244.00 €
Mise à disposition local RAM	C.C.M.M. 210.00 €/mois
Réveillon du Nouvel An 2020/2021	730.00 €

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € sera demandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.50 € par m3 consommé selon relevé effectué par les services communaux.

20h20 : arrivée de Dominique LORRETTE

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019****Locations de la Salle Polyvalente****46/2019**

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après pour 2019, à savoir :

TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers de Novéant :

Grande salle : 400.00 €

Associations de Novéant (manifestation à but lucratif) :

Grande salle : 150.00 €

Personnes extérieures à la commune :

Grande salle : 630.00 €

Réveillon du Nouvel An:

Particuliers ou associations de Novéant : 850.00 €

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant : 25.00 €

Personnes extérieures à la commune : 42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du kWh, selon relevé effectué par les services communaux.

Concessions de cimetière et columbarium**47/2019**

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1^{er} Janvier 2020 comme suit :

Concessions trentenaires :

1 mètre x 2 mètres : 200.00 €

2 mètres x 2 mètres : 400.00 €

Concessions cinquantenaires :

1 mètre x 2 mètres : 300.00 €

2 mètres x 2 mètres : 600.00 €

Vente d'un caveau à deux places 970.00 €

Vente d'un caveau à une place 500.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du columbarium comme suit :

Case dans la pyramide :

Concession de 15 ans : 400.00 €

Concession de 30 ans : 750.00 €

Concession de 50 ans : 1200.00 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

Places individuelles :

Concession de 15 ans :	460.00 €
Concession de 30 ans :	915.00 €
Concession de 50 ans :	1530.00 €
Dispersion des cendres (jardin du souvenir):	50.00 €

Tarifs de l'eau

48/2019

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1^{er} semestre 2020 :

Prix de l'eau :	1.12 €
Prix de l'assainissement :	1.35 €
Redevance antipollution (fixée par l'agence de bassin) :	0.35 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : (fixée par l'agence de bassin) :	0.233 €

Ainsi, le prix total du mètre cube d'eau connaîtra une hausse de 0,66 % par rapport au tarif pratiqué en 2019 pour s'établir à 3.053 €, au lieu de 3.033 €.

Le tarif annuel de location des compteurs est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 9.00 € ; type « R5 » : 22.00 € ; type « R9 » : 100.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, concernant les nouvelles constructions, de faire installer les compteurs en limite de propriété et hors gel.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif est reconduite conformément à la délibération n°34/2012 prise le 11 juin 2012 (soit 15.00 € par m² de surface de plancher).

Amélioration de la performance énergétique des écoles élémentaires : demande de subvention

49/2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité s'engager sur un projet d'amélioration de la performance énergétique des écoles élémentaires frappées, depuis quelques années, par des conditions climatiques caniculaires. Les travaux portent sur l'amélioration thermique des salles de classe par la pose de rideaux occultant extérieurs.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 23 617,39 € HT, soit 28 340,87 € TTC.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 23 617,39 € H.T.

DETR ou DSIL (40 %) : 9 446.96 €

Autofinancement communal : 14 170.43 €

Le projet pourrait démarrer durant le 2ème trimestre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) 2020,
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour enregistrement.

Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**50/2019**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement qui se tiendra du 16 janvier au 15 février 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 février 2017.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de 4 emplois d'agents recenseurs non titulaires ou vacataires pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

- Les agents seront payés à raison de :
- 1.70 € brut par feuille de logement remplie
 - 1.00 € brut par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation.

Subvention aux associations**51/2019**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations étudié par le responsable de la commission vie associative et présenté par le Maire.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2020.

Enfin, M. le Maire rappelle que ces subventions sont versées aux associations actives sur le village et que lui ou le conseiller délégué à la vie associative est présent lors des assemblées générales de chacune des associations subventionnées.

Subvention à l'USEP**52/2019**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2020/2021.

L'U.S.E.P. demande une subvention d'un montant de 585.00 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2020/2021 correspondant à un nombre de 195 inscriptions aux différentes rencontres organisées par l'U.S.E.P. (soit 3.00 €/participation).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 585.00 €.

Octroi de subventions**53/2019**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours formulées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- Chiens guides de l'Est la somme de 30.00 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019**

- Association des donneurs de sang la somme de 30.00 €
- Association française des premiers répondants la somme de 100.00 €

Décisions Modificatives Budgétaires

54/2019

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice M49 (eau & assainissement), et notamment modifier l'imputation budgétaire du versement d'une servitude, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

Compte 212	Agencement de terrain	- 10 000.00 €
Compte 2051	Concessions et droits similaires	+ 10 000.00 €

La séance est close à 21h55.

Délibérations n°42/2019 à 54/2019

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint	EXCUSÉ	Mickaël DANGIN	EXCUSÉ
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	EXCUSÉE
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	ABSENTE	Anne MULLER	
		Romain THERES	EXCUSÉ